



@ photos : CCMSA T. Lannié



@ photos : CCMSA AM Stock Nature Authors



vous informer

La visite de pré-reprise

- Santé au travail pour les salariés



sudchampagne.msa.fr



L'essentiel & plus encore

Pourquoi une visite de pré-reprise ?

- ▶ Cette consultation médicale menée par le médecin du travail ou l'infirmière de santé au travail sert à apprécier les conditions de reprise du travail, et **s'inscrit donc dans le cadre du maintien dans l'emploi.**

Elle concerne les salariés en arrêt de travail d'au moins 30 jours dans le cadre d'un arrêt d'accident du travail ou de maladie professionnelle, ou d'au moins 60 jours dans le cadre d'un arrêt maladie, et **se réalise pendant l'arrêt de travail.**

Seuls le médecin traitant et le salarié (en dehors du médecin conseil) peuvent la demander.

- ▶ Au cours de la visite de pré-reprise, le médecin du travail ou l'infirmière de santé au travail sous délégation du médecin du travail peut recommander :
 - des aménagements et adaptations du poste de travail
 - des préconisations de reclassement
 - des formations professionnelles à organiser en vue de faciliter le reclassement du salarié ou sa réorientation professionnelle.



@ photos : CCMSA M. Thornton

Janvier 2024 - Conception MSA Sud Champagne

MSA Sud Champagne

Santé Sécurité au Travail

Tél. Aube : 03 25 43 54 52

Tél. Haute Marne : 03 25 30 26 38



L'essentiel & plus encore